

COMMUNIQUE DU COMITE DE GESTION

Chers parents,

Nous souhaitons aujourd'hui partager avec vous les dernières nouvelles concernant notre école, le collège français de Tuléar.

A cause de la crise sanitaire due au Covid-19, depuis le **23** mars 2020, le collège français a mis en place la continuité pédagogique à distance, puis a été autorisé à accueillir les « classes d'examen », c'est-à-dire les 3^{ième} et les CM2. Malgré notre souhait de proposer plus de cours en présence, nous avons dû suivre les consignes du gouvernement de Madagascar qui a en effet décidé que durant la période d'« Etat d'urgence », seules les classes d'examen pourraient ouvrir, sous réserve d'aménagement et de distanciation physique. De plus, le Ministère de l'Education Nationale Malgache a rappelé aux écoles privées de Madagascar (comme la nôtre) qu'il veillerait au respect strict de ces consignes. Enfin, l'Ambassade de France nous a enjoins de respecter cette règle.

A Tuléar nous n'avons donc pu réouvrir que les classes de CM2 et 3^{ième}. Comme dans tous les établissements homologués par l'Agence de l'Enseignement français à l'Etranger (AEFE), une continuité pédagogique – numérique ou sur papier- a été mise en place afin que les enfants continuent d'apprendre le mieux possible à la maison. Les enseignants sont à l'école pour poursuivre ce travail en lien avec les parents.

Concernant les écolages, l'AEFE- avec qui nous avons une convention d'homologation comme Etablissement français- nous a imposé de maintenir des écolages à 100%. Pour la maternelle, nous avons été autorisés à abaisser ces écolages de 30 % pour les mois d'avril, mai et juin en raison de l'impossibilité d'assurer complètement la continuité pédagogique. Nous sommes toujours en discussion avec les services compétents pour en savoir plus sur notre marge de manœuvre.

Cependant, conscients bien sûr des grandes difficultés de certains d'entre nous, et souhaitant qu'un maximum d'enfants continuent à fréquenter notre école, nous proposons aux parents en difficulté un étalement des paiements. Ces mesures ont déjà pris effet et des parents sont venus nous trouver pour échelonner le paiement des mois d'avril, mai et juin selon un échéancier adapté.

Nous réinsistons aujourd'hui sur ce point : les demandes des familles qui feraient état de difficultés économiques seront examinées avec la plus grande attention par l'établissement et nous mettrons en œuvre des échelonnements de paiement. Un accord pourra être mis en place auprès du service comptable avec un minimum de paiement de 25 % pour le troisième trimestre puis un étalement du reste dû sur l'année scolaire prochaine. N'hésitez pas à passer à l'école pour en discuter si nécessaire. Nous sommes aussi disponibles par mail et téléphone.

Pour les familles françaises en difficulté, des dispositifs d'aide ont été proposés via l'ambassade de France et les OLES.

Nous remercions les familles, qui, en grande majorité, ont pu nous régler leurs écolages et nous permettre ainsi de maintenir l'Etablissement en fonctionnement.

Nous ne pouvons pas mettre en danger notre homologation ni la qualité de l'enseignement et de la structure de notre école mais soyez assurés que nous ferons le maximum possible pour que les élèves puissent continuer de fréquenter leur établissement.

Le comité de gestion